

Charte de la Maison des aînés

La Maison des aînés a pour vocation d'accueillir les usagers, professionnels bénévoles et aidants naturels⁽¹⁾, afin de mettre à la portée de tous une action gériantologique adaptée et coordonnée sur le territoire de Villeurbanne.

Ceci consiste à :

*- accueillir dans un respect mutuel,
- à préserver la parole entendue, mais ceci se décline également par une volonté de coordination et de fédération des compétences.*

Le but étant de présenter au public une information actualisée la plus complète possible, et de rendre lisible par tous les actions engagées sur le territoire.

Au-delà de l'identification d'un lieu dédié à l'information, l'orientation, la concertation, la Maison des aînés porte des valeurs et des engagements déclinés dans cette charte.

Ceux-ci donnent à cette maison l'ambition de faire partager par le plus grand nombre une culture gériantologique et de promouvoir une politique partenariale dans ce domaine.

⁽¹⁾ Aidants naturels (familles, voisins, amis)

LE RESPECT

- ▶ Respecter l'individu dans ses différences.
- ▶ Recevoir la parole de l'utilisateur en toute confidentialité.
- ▶ Préserver l'autonomie et le libre arbitre de l'utilisateur.
- ▶ Associer la personne à l'élaboration du projet individualisé qui lui sera proposé.
- ▶ Favoriser le respect mutuel entre professionnels et usagers.

L'INTERGÉNÉRATION

- ▶ Promouvoir l'individu dans la société quel que soit son âge.
- ▶ Favoriser la réflexion et l'échange entre les générations.

ACCUEILLIR

- ▶ Développer un accueil organisé et personnalisé.
- ▶ Mettre en œuvre des outils de communication favorisant l'information et l'orientation du public.
- ▶ Proposer à l'utilisateur une évaluation des besoins pour toute demande d'intervention ou de prestation.

COORDINATION

- ▶ Favoriser la coordination des acteurs de terrain et des aidants naturels⁽¹⁾ autour de la situation d'utilisateurs.
- ▶ Proposer aux professionnels du territoire un appui technique et méthodologique.

⁽¹⁾ Aidants naturels (familles, voisins, amis)

LA NEUTRALITÉ

- ▶ Écouter et traiter de la situation des usagers sans jugement.
- ▶ Garantir la diffusion de l'information gériantologique disponible sur le territoire.
- ▶ Garantir un lieu d'expression et d'échanges préservé pour les acteurs de terrain.

LA FÉDÉRATION

- ▶ Favoriser le partage d'informations dans le domaine de la politique gériantologique menée par les différents acteurs institutionnels ou associatifs.
- ▶ Favoriser la mutualisation des compétences des acteurs de terrain.
- ▶ Promouvoir des actions novatrices avec les partenaires du territoire.

villeurbanne